Image not found or type unknown

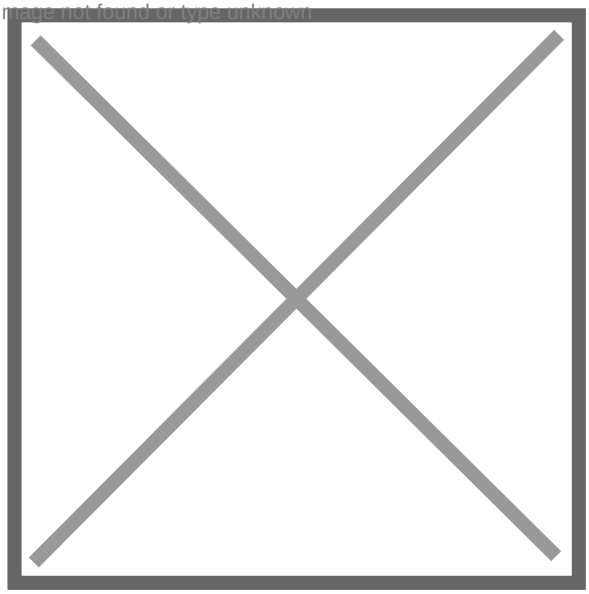

vol par effraction d'un magasin de coutures

Par **dayday**, le **24/06/2019** à **08:31**

bonjour !

Mon assurance refuse de m'indemniser après le cambriolage de mon magasin de couture.pretextant je cite :

Absence de visite de risque (obligatoire (pour Multi risque Professionnel RS)

Absence de l'avenant de subrogation

Par **chaber**, le **24/06/2019** à **09:18**

bonjour

[quote]
Absence de visite de risque (obligatoire (pour Multi risque Professionnel RS)

[/quote]
visite de risque: par qui?

obligatoire: écrit dans les conditions générales?

Votre contrat prévoit-il une ou des protections obligatoires contre le vol?

Par **morobar**, le **24/06/2019** à **09:22**

Bonjour,

Vous pouvez répondre que c'est l'assureur qui n'a pas pris le soin de visiter les lieux, que vous ne pouvez ordonnancer cette visite ne sachant pas les qualités exigées pour l'expertise.

C'est donc l'assureur qui a commis une faute et il ne peut donc chercher à bénéficier de cette turpitude.

L'avenant de subrogation c'est un papier à signer transférant vos droits de propriété à l'assureur.

En général c'est l'assureur qui présente un document à la signature en même temps ou avant l'indemnisation

Par **panatinaikos**, le **24/06/2019** à **12:51**

bonjour !

L'assurance me dit qu'il n'y avait aucune trace d'effraction sur le rideau mettalique et sur la porte en aluminium,sachant que l'accès au local objet du vol ne peut se faire que par l'entrée principale (il y a un PV d'expertise et le rapport de Police)

ils me disent aussi qu'il ya absence des cadenas cassés (emportés par le ou les auteurs)

-ils me disent aussi avoir fermé la boutique pour une du'rée d'1 mois suite à mes problèmes de santé) ?

Le gardien du local déclare n'avoir rien remarqué comme anomalie le jour et l'heure du vol

En plus les 3 machines volées necessitent un moyen de trannsport vu l'importance du volume.

Par **morobar**, le **24/06/2019** à **15:22**

Présentation fausse, réponses de même.

En fait c'est la réalité du vol qui est mise en doute.

Cela n'a rien à voir avec une inspection oiu un certificat de subrogation.

Par **chaber**, le **24/06/2019** à **15:32**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

aucune trace d'effraction: votre assurance n'intervient pas conformément aux conditions générales (relire votre contrat Ribrique Vol exclusions)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés